

Projet Peillon : de mauvaises solutions à des problèmes réels

DISCUSSIONS SUR NOS METIERS : une concertation trop rapide et à moyens constants !

La première réunion avec les organisations syndicales a eu lieu le 22 novembre, elles se termineront en février 2014

Nos missions : Une prise en compte des tâches supplémentaires, gérées localement et sans diminution de service !

* Les services de certifiés et d'agrégés sont définis en « horaires hebdomadaires de référence » de respectivement 18h et 15h et plus en maxima de service. La référence Fonction Publique aux 1607h annuelle doit, à la demande du SNES, être reformulée pour éviter tout risque d'annualisation des services. La vigilance s'impose.

* Le projet liste une série de réunions avec les familles, pour l'orientation, par équipe pédagogique, en équipe pluri-professionnelle, et rajoute une participation aux activités de partenariat décidées par le CA, sans en limiter le nombre. Ces activités diverses, sont déjà en partie effectuées par les personnels, sur la base du volontariat pour certaines. Avec ce texte, elles deviendraient obligatoires et gérées par les chefs d'établissement.

* Le projet prévoit de renvoyer au niveau académique certaines missions qui relevaient jusqu'à présent de textes nationaux comme le tutorat pour les fonctionnaires stagiaires. Il en crée même de nouvelles qui ne se justifient pas. Seraient aussi concernés les formateurs en formation continue, les coordonnateurs de disciplines, de niveaux ou de cycles, les « référents » (culture, numérique, décrochage...) ou toute responsabilité arrêtée par le Conseil d'administration.

* Il prévoit même des lettres de mission pour les personnels concernés rédigées par le chef d'établissement.

Nos horaires : une logique de redéploiement pour diviser les personnels sans améliorer les conditions de travail !

EN COLLEGE : Une pondération d'une heure accordée en Education Prioritaire mais aucune diminution de service ni limitation du nombre de classes ni aucune amélioration quelconque pour ceux qui enseignent dans les collèges autres que ceux de l'Education Prioritaire.

SVT et Sciences Physiques : disparition de l'heure de "vaisselle" au profit d'une indemnité au montant pour l'heure inconnu.

EN LYCEE : Disparition de l'heure de chaire et des majorations pour effectifs faibles, remplacés par une pondération (1h en 1ère et Terminales = 1,1h et 1h = 1,25h en BTS). Aucune pondération en 2nde alors que certaines disciplines ne sont enseignées qu'en Seconde et Première. Aucune minoration de service pour effectif pléthorique alors que les effectifs explosent en lycée.

CPGE : Suppression de l'heure de première chaire et obligation de service est portée à 10h pour les enseignants effectuant tout leur service en CPGE, sinon pondération de 1,5 (la taille des classes ou groupes n'interfère plus).

**Pour en débattre,
informer et préparer
l'action, organisons des
heures d'infos syndicales
dans tous les
établissements.**

**Le SNES-FSU ne demande pas des pondérations mais une diminution des horaires devant élèves pour tous (collèges, lycées), pour reconnaître l'augmentation du temps de travail.
Pas d'annualisation !
Les réunions doivent être limitées et prises en compte par une décharge de service ou une indemnité**